

Compte-rendu du Conseil de l'UFR SDL, le 23.01.2009

Présents : Mario Barra Jover, Saveria Colonna, Christian Cuxac, Brigitte Garcia, Anne Zribi-Hertz, Marie-Anne Sallandre, Laurent Roussarie, Léa Nash, Joaquim Brandao de Carvalho, Michela Russo, Elena Soare [invitée], Marzena Watorek, Clément Michard, Christelle Roques, Yves-Lise Sarant-Meunier, Cendrine Berger.

Excusés : Dominique Boutet

Les points de vue suivants ont été abordés :

1. Nouvelles du tout nouveau CAPES LSF données par Christian Cuxac et Brigitte Garcia.

2. Accueil de nouveaux membres extérieurs.

Dominique Korach, directrice générale Nathan Grand Public (Jeunesse, Jeux, Beaux livres). Présentation de ce secteur de Nathan et évocation des possibilités de stages des étudiants de SDL au sein de cette prestigieuse maison d'édition, qui a déjà des précédents. Cela concernerait des étudiants pouvant effectuer plutôt des stages longs afin de donner le temps de les former et de les employer efficacement.

Anne-Sarah Kertudo, responsable de la permanence juridique pour les sourds à la Mairie de Paris, invitée aussi comme membre extérieur, était absente.

3. Validation du compte-rendu du dernier conseil (12.12.2008) avec 14 voix pour et 1 abstention.

4. Nouvelles révisions mineures des status, présentées par Joaquim de Carvalho, et portant sur les modalités d'élections (essentiellement sur la suppression du panachage dans l'élection des enseignants). Les modifications sont adoptées après consultation avec unanimité des voix.

5. Plan d'aide à la réussite et tutorat d'accompagnement

Ce plan, visant à « réduire le taux d'échec », consiste à proposer des modalités d'accompagnement pour les étudiants ; les propositions faites par SDL avaient été rejetées en bloc, par conséquent il faut réfléchir à de nouvelles propositions. Mario Barra Jover propose d'utiliser les fonds pour recruter des moniteurs dans les rangs des étudiants de L2 et L3 qui seraient plus qualifiés que les étudiants de Master qui ne connaissent pas le cursus de la licence SDL de Paris 8. Ceci contribuerait en partie à régler le problème de l'harmonisation des fondamentaux, et peut-être à motiver les étudiants pour continuer par un Master SDL.

Cendrine Berger souligne que ce recrutement devrait respecter les modalités établies par le SCUIO ; elle apporte aussi une information du CA selon laquelle une enveloppe serait encore disponible.

On précise que cela ne signifie pas exclure les étudiants de Master du recrutement.

Christelle Roques regrette le refus de tout un plan qui avait été proposé et demande de prendre en compte les nécessités en cours. On discute par exemple des cours d'anglais, et Cendrine Berger précise que les cours constitutifs d'une maquette ne peuvent pas être financés dans le cadre de ce plan.

6. Master enseignement « professeur des écoles »

Présentation par Anne Hertz d'un projet de maquette des interventions proposées par SDL dans le cadre de ce Master, suivant un modèle suggéré par Patrick Rayou. Plus précisément, notre contribution s'insérerait dans le parcours « recherche ». Dans le projet présenté, pour la partie « enseignement », il s'agit des cours de Licence, qui seraient ouverts à ce master. Pour

la partie « recherche » deux séminaires seraient créés : 1. Recherche en grammaire française et 2. Recherche en acquisition.

Léa Nash précise que l'intitulé « grammaire française » pourrait cacher la spécificité des enseignements que nous pouvons offrir ; on pourrait plutôt proposer « grammaire » (dans le sens de « grammaire interne ») ou « langage ». On discute autour de ces idées et de la visibilité que l'intitulé pourrait offrir ou non pour des étudiants qui ne connaissent pas les sciences du langage, dans le contexte actuel.

Christian Cuxac demande comment les étudiants SDL pourraient valider ce parcours ; une idée serait la validation des acquis. Anne Hertz suggère que ces étudiants pourraient être encouragés à suivre d'autres spécialités. On discute si cela est souhaitable. Vu la spécificité de ce type de Master, Joaquim de Carvalho pose le problème de la création de nouveaux contenus, par exemple en méthodologie de l'enseignement, et des compétences que cela requerrait.

Mario Barra suggère d'autres cours qui seraient appropriés, par exemple Analyse des fautes ou Grammaire et orthographe, enseignés jusqu'ici par Lélia Picabia.

Cette réflexion est donc ouverte, la date limite pour présenter nos propositions étant le 15.02.09; Joaquim de Carvalho et Anne Hertz feront circuler le matériel en demandant des suggestions et des commentaires.

7. Le point « Questions pédagogiques », qui porterait sur les aménagements aux fondamentaux, les cours d'anglais dans la mineure DDLE et le projet des demi-mineures maths et info, est reporté et sera discuté au sein du Bureau.

8. Année 2009-2010 : services enseignants et effets des nouvelles maquettes.

a) La présidence de Paris 8 s'est fait l'écho de la nécessité, pour tout enseignant-chercheur, d'assurer un minimum de 160 heures présentielles (ce qui correspond à la moyenne des 192h TD et des 128h CM réglementaires).

b) Le Ministère a demandé, pour les nouvelles maquettes de licence, un relèvement de la charge horaire / étudiant par rapport à celles actuellement en vigueur : 1300h constitue désormais la moyenne requise. La solution retenue dans la maquette 2009 de la licence SDL a été d'augmenter de 5 EC le nombre de cours obligatoires pour l'étudiant, qui passent de 35 à 40 sur les trois ans. (Un autre avantage étant de renforcer le poids de la majeure dans la formation.) Pour éviter une charge horaire trop lourde (plus de 1400h), tous les EC, y compris les fondamentaux, ont été ramenés à 2h30 (avec un avantage pédagogique évident). La charge horaire / étudiant passe alors à 1300h.

c) Le problème est de concilier les points (a) et (b). Cela peut entraîner pour l'enseignant la nécessité de dispenser un 5^{ème} cours dans l'année. Intérêt pour le point (6). Il faudrait donc trouver des idées de nouveaux cours pour le 14 avril.

9. Questions diverses.

Soulevées par Christian Cuxac : la question de la décision au sein de la CPE sur un poste à la cellule handicap et sur la chaire d'excellence. Cendrine Berger donne des précisions sur les changements d'organisation de la CPE et annonce des décisions favorables concernant à la fois le poste à la cellule handicap et la chaire d'excellence.

Joaquim de Carvalho rappelle aussi qu'à partir de la rentrée 2009 il faudra un nouveau responsable pour la licence.

Compte rendu rédigé par Elena Soare